



350 avenue de la Petite Marine
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Tel : 04.90.21.43.11

E-mail : ccpsmv@ccpsmv.fr - Adresse internet : <http://www.pays-des-sorgues.org>

Marché de prestations de services divers

Marché en procédure adaptée

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du décret relatif aux marchés publics.

19-01 Installation, Exploitation et Maintenance de mobilier urbain de signalétique directionnelle

Avis d'appel public à la concurrence

Date et heure limites de réception des offres :
21/02/2019 à 12:00

Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Téléphone : 04.90.21.43.11 - Fax : 04.90.21.43.13
Adresse internet : <http://www.paysdessorgues.fr> - E-Mail : contact@ccpsmv.fr
Statut : Communauté de communes
Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

19-01 Installation, Exploitation et Maintenance de mobilier urbain de signalétique directionnelle

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non
L'avis concerne un marché.

Procédure : MAPA ouvert

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Autres services administratifs et publics

Lieu principal d'exécution : Le Territoire Communautaire

Code NUTS : FR826

Les prestations sont traitées à prix unitaires.
Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.
Il n'est pas prévu de retenue de garantie. Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu de l'article 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics, compte exclure les candidatures se trouvant dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>)

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché
- Indication de la part du marché que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 19-01

La présente consultation est une consultation initiale.

Date limite de réception des offres : 21/02/2019 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur. Le téléchargement est l'unique moyen d'obtention du DCE.

Le dossier de consultation est remis gratuitement, uniquement par téléchargement sur le site : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes - 16 Avenue Feuchères - 30000 Nîmes

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

Il est exigé des candidats que le présent document unique soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.

En cas de groupement le présent document unique sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

Les documents suivants constituant l'offre devront être signés électroniquement : Toutes les pièces constituant le DCE. L'inobservation de cette prescription entraîne l'irrégularité de l'offre.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Profil d'acheteur : <http://www.laprovincemarchespublics.com>

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 15/02/2019.

<http://www.laprovincemarchespublics.com>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2019

Le Président,

Pierre GONZALVEZ